

Rapport moral du Conseil de Gestion pour l'année scolaire 2008 – 2009

Oslo, le 2 Juin 2009

L'actuel conseil de gestion a été constitué le 3 juin 2008 lors des élections des représentants de parents d'élèves de l'Assemblée générale ordinaire.

Le présent document retrace l'activité de ce Conseil de Gestion au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Sommaire

1.	<i>L'ALFO (Association du Lycée français d'Oslo)</i>	2
1	Les membres	2
2	Membres du Conseil de Gestion	2
3	Les locaux.....	2
4	Le service d'étude – garderie	3
5	Le club vacances.....	3
2.	<i>COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ</i>	3
1	Commission convention collective.....	4
2	Procédures de recrutement.....	4
3	Commission « Développement »	4
4	Commission Informatique	5
5	Suivi des travaux.....	5
6	Manuel de procédures	6
7	Commission Voyages Scolaires	6
3.	<i>COMPTES ET FRAIS DE SCOLARITE</i>	7
4.	<i>ACTIONS DU PROCHAIN CONSEIL DE GESTION</i>	8

1. L'ALFO (Association du Lycée français d'Oslo)

L'Association du Lycée français d'Oslo est l'organisme gestionnaire du Lycée Français René Cassin. Elle fixe les tarifs, reçoit les droits de scolarité et les subventions norvégiennes, emploie le personnel en contrat local, passe les contrats de service (entretien, bail, etc), acquiert les équipements. Elle assume la gestion économique du lycée en relation avec les autorités françaises et norvégiennes. Elle sert les missions pédagogiques de l'établissement, et travaille en étroite collaboration avec l'administration du Lycée.

1 LES MEMBRES

L'Association compte membres à la date du 2 juin 431 membres, dont 373 familles et 58 membres du personnel enseignant et non enseignant à plus d'un demi service.

2 MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION

Le Conseil de Gestion est formé de 10 membres à voix délibérative, dont 7 élus parmi les parents d'élèves et 3 membres de l'ambassade, 4 membre à voix consultative et 1 membre invité.

Membres élus à voix délibératives :

- Marie-Françoise Bénéteau, Présidente
- Linda Gran, Vice-Présidentes
- Jacqueline Solem, Vice-Présidentes
- Ariane Vallee, Trésorière
- Anne Christin Hansen
- Katrin Hellum
- Meritxell Canut

Membres de l'administration française à voix délibératives :

- René Jérusel, Consul de France
- Emmanuel Michaud, Conseiller de Coopération et d'Action Culturel
- Marie-Aude Madroux, Secrétaire Général du SCAC de l'Ambassade de France.

Membres à voix consultative et un invité

- Blaise Leblanc, Proviseur du Lycée René Cassin
- Alain Vaury, Gestionnaire du Lycée René Cassin
- Emmanuel Magagnin, Représentant du personnel
- Guy de Brisis, Délégué de l'UFEN (Union des Français de l'étranger pour la Norvège)
- Dominique Lecoer, Directeur du primaire

3 LES LOCAUX

Undervisningsbygg est le propriétaire des bâtiments loués par l'Établissement.

L'année scolaire a été marquée par des travaux de ravalement de façade qui ont malheureusement perturbé le fonctionnement normal du LFO tant à l'école primaire qu'au secondaire.

Le contrat de location arrive à échéance en Juin 2009 et est pour le moment en phase de négociations.

4 LE SERVICE D'ETUDE – GARDERIE

Ce service est proposé pour les enfants scolarisés en maternelle ou en école élémentaire. Il emploie 19 personnes. L'organisation et la gestion du service est assurée par l'Administration du Lycée, sous la responsabilité de l'ALFO.

5 LE CLUB VACANCES

Il est entièrement géré par une association de parents d'élèves indépendante mais est lié à l'ALFO par une convention. Le Club Vacances a pour objectif d'offrir un service de garde pour les enfants de maternelle lors des vacances scolaires de Toussaint, Hiver, Printemps et Été. Il sera du devoir du prochain Conseil de Gestion de faciliter voire de modifier son fonctionnement.

2. COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ

Les actions principales menées par le Conseil de Gestion 2008-2009 sont les suivantes :

- Suivi de la gestion, de l'établissement du budget et validation des contrats de travail.
- Poursuite de la mise en place de la convention collective à laquelle s'ajoute la procédure de recrutement pour le personnel en contrat local.
- Suivi de la mise en place du Comité AMU (Comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail) et des actions mises en œuvre par ce dernier dans le cadre de tâches imposées par Arbeidstilsynet
- Étude, dans le cadre de la commission développement, pour fournir un plan d'investissement et de financement à moyen terme
- Étude du système informatique de l'École en vue de trouver un moyen de fonctionnement optimum.
- Suivi des travaux de ravalement de façade et participation active aux réunions de chantier
- Création d'un manuel de procédures afin, d'une part de suivre les recommandations de l'AEFE mais surtout de permettre à tout nouveau CG d'être opérationnel rapidement.

Le Conseil de gestion a également travaillé, entre autres, sur :

- Mise en place et suivi de négociations avec Undervisningsbygg dans le cadre du renouvellement du Bail.
- Mise en place de réunions régulières entre le bureau du CG et la direction de l'Établissement afin de préparer au mieux les réunions de conseil de gestion et d'améliorer la collaboration entre CG et administration de l'établissement.
- Mise en place d'une procédure concernant les voyages scolaires
- Diffusion sur le site Rcassin.no dans la rubrique du conseil de gestion de résumés de compte rendu de réunions de conseil de gestion dans le but d'informer régulièrement des actions du Conseil de Gestion.

1 COMMISSION CONVENTION COLLECTIVE

Composition de la commission :

Conseil de Gestion ; Marie-Françoise Bénateau , Anne Christin Hansen, Katrine Hellum

Syndicat Utdanningsforbundet: Isabelle Musso Steen et Paul Schmidt

Syndicat Skolenes landsforbund : Monica Gudmundsen

Délégué du personnel : Emmanuel Magagnin,

L'objectif, cette année, était de définir les conditions particulières propres au LFO. En effet du fait de son statut de lycée français, le fonctionnement est différent de celui du système éducatif norvégien. Il était donc nécessaire d'étudier les possibilités de fonctionnement, compte tenu de ces différences, sur, entre autres, les points suivants :

- 1) Définition du temps de travail pour les enseignants : il a été jugé préférable de s'adapter au système français tant pour des raisons de cohérence avec celui des enseignants résidents et expatriés que pour les raisons pédagogiques. Enfin après étude approfondie du temps de travail des enseignants français et norvégien, nous avons constaté une similitude quand à la durée du temps de travail global.
- 2) Définition du mode de paiement des remplaçants des enseignants de l'école primaire et de assistantes maternelles.
- 3) Considérer le fait que le personnel puisse bénéficier de formations locales en plus de celles offertes par l'AEFE,
- 4) Définir le paiement des heures supplémentaires.

Les négociations menées ont abouti à la préparation d'un accord local. Cet accord étant le plus gros travail de préparation à la mise en place de la convention.

Les négociations ont été menées entre le CG et le syndicat Utdanningsforbundet (Signataire de la future convention) en coopération avec le délégué syndical de Skolenes landsforbund.

2 PROCEDURES DE RECRUTEMENT

Les procédures de recrutement ont été mises en place en coopération avec les délégués syndicaux dans le cadre de la commission convention collective, et avec l'équipe de direction de l'Établissement. Elles permettent de définir un cadre stricte sur l'analyse des postes à pourvoir, la diffusion auprès du public d'offre d'emploi, le remplacement du personnel, et sur le fonctionnement de la commission de recrutement.

Cette procédure a été étudiée en fonction des règles de recrutement en Norvège mais aussi en accord avec les consignes du Guide du bon usage de la convention et des circulaires diffusés par l'AEFE .

Cette procédure sera annexée à l'accord local de la convention collective.

3 COMMISSION « DEVELOPPEMENT »

Composition de la commission:

Lætitia Birkeland, Linda Gran (CG) René Jérusel (CG), Dominique Lecoeur, Sébastien Lucas, Isabelle Monceyron, Ariane Vallée (CG)

L'objectif de la CD 2009 était de fournir un plan d'investissement et de financement à moyen terme 2009-2011, à même échéance que le projet d'établissement. A cet effet, un état des lieux complet des deux bâtiments a été dressé et les marges de manœuvre possibles sur le site ont été examinées.

Le constat est que, vu l'augmentation lente mais régulière des effectifs sur les 10 dernières années (23%), le LFO est à l'étroit dans des locaux désuets, qui offrent peu de possibilités de réaménagement. Certaines classes, ainsi que les salles des professeurs sont à saturation, les vestiaires du primaire et les laboratoires sont à moderniser entre autres

pour des questions de sécurité. Il n'y a pas de lieux de vie pour les élèves du secondaire et les installations sportives ne sont pas concurrentielles.

Pour la période d'ici 2011, il faudra assurer la stabilité des effectifs du primaire, procéder à une rénovation du laboratoire en matériel totalement démontable, procéder à des achats de meubles permettant d'augmenter la capacité des salles du personnel, aménager une salle d'étude pour les élèves du secondaire, augmenter le contrat de nettoyage pour assurer une meilleure qualité de l'air.

A partir de début 2010, un budget devra être voté pour une étude de faisabilité d'une délocalisation totale, ainsi que d'une possible obtention de subventions supplémentaires, afin que la charge ne soit pas supportée entièrement par les familles. La délocalisation se ferait sur l'axe centre-ouest d'Oslo qui rassemble à l'heure actuelle la majorité des familles. La délocalisation partielle peut être envisagée, mais les coûts estimés jusqu'ici ne semblent pas justifier une telle mesure. L'étude de faisabilité doit également porter sur une amélioration du service fourni par l'école aux familles (filière bilingue norvégienne, offre aux maternelles et aux primaire en dehors des périodes scolaires, ouverture du milieu scolaire des lycéens, etc.)

4 COMMISSION INFORMATIQUE

Composition de la commission: Meritxell Canut (CG), Blaise Leblanc (Alain Vaury), Didier Rossi, Franck Tabone.

En raison de la croissance du parc informatique du LFO sur les dernières années et des besoins de l'informatique administrative et pédagogique, la commission informatique du CG a lancé une étude en janvier 2009, pour évaluer la faisabilité, le coût et les modalités d'une externalisation de la gestion de l'informatique de l'établissement. En comptant sur l'engagement nécessaire de l'administration et des membres de la commission, l'objectif pouvait être atteint, pour la fin de l'année scolaire 2008 – 2009 : présenter les recommandations au Conseil de gestion, afin de faire un appel d'offres à la rentrée et d'obtenir plusieurs devis permettant d'allouer le budget nécessaire sur l'année 2010.

Malheureusement, les objectifs de la commission n'ont pas été atteints. Tenant compte du travail qui a été réalisé, ses recommandations sont les suivantes :

1. Identification à court terme des solutions d'externalisation pour s'assurer un service minimum. La nouvelle administration devra en accord avec la commission informatique du CG définir dès la rentrée 2009/2010 les tâches et les priorités.
2. Proposition d'une solution à long terme pour la maintenance et le développement. Pour cela, la commission devra continuer son travail en étroite collaboration avec l'administration.

L'ensemble du travail réalisé sera transmis aux nouveaux membres de la commission.

5 SUIVI DES TRAVAUX

Les délais initiaux annoncés à l'établissement par le propriétaire en juin 2008 pour la durée des travaux de ravalement de façade n'ont pas été tenus. Les travaux du bâtiment du secondaire ont été terminés en mai 09 au lieu de fin septembre 08 et pour le primaire, il est destiné à être fini mi-juillet 09 au lieu de mi-janvier 09.

Au vu des nuisances causées par les travaux et des plaintes des familles, le CG a, tout au long de l'automne et de l'hiver, demandé la mise en place de mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et à réduire l'exposition à la poussière. A compter de début avril 09, un membre du CG a participé aux réunions de chantier afin de s'assurer que le propriétaire prenne bien toutes ses responsabilités au regard de la santé des élèves et des personnels.

6 MANUEL DE PROCEDURES

Ce guide a été élaboré sur la base des textes régissant l'établissement (statuts, convention avec l'AEFE, Guide du bon usage des conventions de l'AEFE), ainsi que des entretiens que le CG a pu avoir tout au long de l'année avec le service de la gestion, les représentants de l'ambassade au CG, l'AEFE, et des informations recueillies lors du traitement de différents dossiers.

Il a pour but de :

1. Définir les articulations entre le Conseil de Gestion et l'administration pour clarifier les responsabilités et attributions de chacun et pouvoir mettre en place les délégations du CG à l'administration. Ce travail de définition des rôles est une recommandation du guide du bon usage des conventions, entre les établissements conventionnés du réseau et l'AEFE, publié par l'AEFE.
2. Préciser les tâches du Conseil de Gestion.
3. Doter l'établissement de procédures fiables et connues de tous.
4. Transmettre les informations de fonctionnement du CG, ainsi que les principaux éléments concernant la gestion du personnel, les procédures d'achat, les contrats, la gestion des facturations et la comptabilité ainsi que les comptes en banque et les budgets d'un CG à l'autre. Ceci épargnera à l'administration une partie de son travail d'information au CG lors de la prise de fonction annuelle de ce dernier.

Ce document devra être complété et mis à jour par les conseils de gestion successifs, en coopération avec l'administration. A cet effet, le CG a voté une adhésion à un syndicat patronal pour pouvoir bénéficier d'une assistance juridique, il a également voté le principe d'une assistance juridique pour les dossiers les plus complexes. Ce document sera inséré dans un classeur où figureront également tous les textes de référence.

7 COMMISSION VOYAGES SCOLAIRES

Composition de la commission : M. Françoise Bénétou (CG), Marie-Hélène Mané, Jacqueline Solem (CG), Franck Tabone, Alain Vaury.

La commission a travaillé sur une procédure interne définissant les conditions générales d'organisation de voyages scolaires, allant du projet jusqu'à sa réalisation. La procédure qui a été écrite, a été validée par le conseil de gestion.

Elle permet de définir :

- La mise en place de l'information auprès des familles concernées,
- la mise en place des actions de financement pour diminuer le coût des voyages,
- la facturation,
- les assurances indispensables que doivent prendre les élèves.

L'objectif d'une telle procédure est d'uniformiser le traitement des voyages et d'en assurer la meilleure organisation possible.

3. COMPTES ET FRAIS DE SCOLARITE

Comptes 2008

L'année 2008 a été une année de remise à niveau de la comptabilité du LFO par le nouveau gestionnaire arrivé en septembre 08. Son travail a malheureusement été en partie interrompu par des problèmes de santé survenus à Noël et qui ont perduré. Les comptes 2008 ne peuvent donc être présentés à ce jour. Le commissaire aux comptes n'a pas pu encore commencer son travail de certification car certains éléments ne sont pas classés. Les comptes seront présentés lors d'une nouvelle assemblée générale à la rentrée 2009-2010. Face à ce déficit de tâches comptables, le CG a demandé une mission de soutien à l'AEFE qui a eu lieu fin mai 2009. Elle a conclu que la situation bancaire de l'établissement était saine. Le nouveau gestionnaire recevra de l'AEFE une liste précise de tâches pour finir le travail commencé par son prédécesseur. La mission de soutien de l'AEFE accompagnera l'établissement jusqu'à la fin de l'année 2009 pour assurer la transition entre les deux gestionnaires et vérifier l'exécution des tâches qu'elle a définies.

Budget 2009

Le budget 2009 est marqué par une augmentation des charges AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger) :

- les taux de prise en charge de la masse salariale des professeurs résidents envoyés par l'AEFE ont été harmonisés à un taux unique, à compter du 01/01/09, au coût supplémentaire de 1,5 MNOK par rapport au budget 2008
- prise en charge d'une indemnité pour ces mêmes résidents depuis le 01/01/09, au coût supplémentaire de 0,4 MNOK par rapport au budget 2008
- l'AEFE facture 2% des frais d'écolage aux membres de son réseau à compter du 01/09/09 (6% en année pleine), soit un coût supplémentaire de 0,3 MNOK par rapport au budget 2008..

Pour 2009, cela représente une augmentation de charges de l'ordre de 2,2 MNOK.

Le budget 2009 inclut également la constitution d'un fonds d'amélioration des locaux à hauteur de 0,5 MNOK pour faire face aux besoins en investissement, ainsi qu'une provision de 0,25 MNOK pour l'augmentation du loyer à l'occasion du renouvellement du bail. Le montant définitif de l'augmentation annoncée par le propriétaire et rejetée par le LFO n'était pas connu au moment du vote, les négociations étant en cours.

Ces charges sont couvertes par :

- une augmentation des frais d'écolage de 9% pour le collège et le primaire, et de 20% pour le lycée de 2,2 MNOK (le tarif des maternelles est plafonné par la législation locale). Les études sont augmentées du même montant.
- une contribution d'amélioration des locaux de 1 000 NOK par élève hors maternelles.

Le prélèvement AEFE sur les frais d'écolage sera de l'ordre de 6% en année pleine, soit environ 1 MNOK.

Le LFO devra donc assumer en 2010 une charge supplémentaire de 0,7 MNOK pour couvrir le prélèvement AEFE. L'impact sur les frais d'écolages lié à cette mesure sera d'en moyenne 1 400 NOK par élève hors maternelles. A cela viendront s'ajouter d'autres éléments en fonction de l'évolution des circonstances, des besoins en investissement et du coût de la vie.

4. ACTIONS DU PROCHAIN CONSEIL DE GESTION

Le prochain conseil de gestion aura un certain nombre d'actions à mener afin, non seulement de continuer celle des précédents CG, mais aussi de permettre au LFO d'envisager l'avenir de façon dynamique.

- **Club Vacances**
Le Club Vacances est une association qui fonctionne aujourd'hui sur la bonne volonté de parents d'élèves. Ces derniers prennent en charge la recherche de local et de personnel, la gestion du personnel employé, la trésorerie de l'association...
La commission devra réfléchir sur l'aide administrative que le LFO pourrait apporter pour faciliter le travail des membres de l'association et sur la possibilité d'intégrer le club vacances au fonctionnement du LFO.
- **Mise en place d'une comptabilité de gestion par cycle (maternelle, primaire, collège et Lycée)**
- **Révision des statuts**
Afin d'assurer la continuité du travail des conseils de gestion, il serait nécessaire d'étudier la possibilité de modifier le renouvellement des membres du conseil de gestion.
- **Convention collective**
Après la signature de l'accord local, le conseil de gestion devra s'assurer de la mise en place de la convention collective finale.
Il faudra ensuite procéder à l'actualisation des contrats de travail du personnel.
- **Commission développement**
Le rapport contient une liste complète des préconisations sur la base desquelles la nouvelle commission commencera son travail.
- **Manuel des procédures**
Le manuel mis en place par le CG actuel doit être remis à jour continuellement.
- **Reporting mensuel**
En l'absence de reporting mensuel fourni par le service de la gestion sur la période 2008 2009, Le conseil de gestion doit s'assurer que le gestionnaire présente les rapports mensuels indispensables.
- **Commission informatique.**
L'externalisation doit être en place au 1er janvier 2010.